

De : [Julie Boucher](#)
À : [redacted]
Cc : [Boîte accès_mce](#); [redacted]
Objet : N/Réf. : 2526-139 - Votre demande d'accès à l'information
Date : 2 mars 2026 15:10:44
Pièces jointes : [139-Document.pdf](#)
[139-article.pdf](#)
[AVIS DE RECOURS.pdf](#)

Objet : Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1)

N/Réf. : 2526-139

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès du 11 février 2026, dont le but est d'obtenir copie de divers documents relatifs à la sous-traitance en matière de services professionnels pour les cinq dernières années financières, et ce, selon certains critères.

En ce qui concerne les premier et troisième points de votre demande, nous vous informons, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, que les renseignements relatifs aux contrats octroyés en sous-traitance en matière de services professionnels de moins de 25 000 \$ sont compilés aux études des crédits du ministère et des secrétariats du ministère du Conseil exécutif. Ces documents sont disponibles sur le site Internet de l'Assemblée nationale aux adresses suivantes :

[Études de crédits du ministère](#)

[Études de crédits des secrétariats du ministère](#)

Nous joignons également un tableau qui vous permettra de repérer l'information recherchée dans les documents diffusés.

Pour ce qui est des compilations de contrats de plus de 25 000 \$, en vertu des dispositions de l'article 13 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous invitons à consulter les listes des engagements financiers qui sont diffusées, conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels* (chapitre A-2.1, r. 2), sur les sites Internet du ministère du Conseil exécutif et de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, aux adresses suivantes :

Avril 2023 à janvier 2026 : [MCE - Engagements financiers](#)

Avant avril 2023 : [BAnQ - Engagements financiers](#)

En ce qui a trait au second point de votre demande, les avis d'appels d'offres lancés par le ministère du Conseil exécutif sont tous disponibles sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) à l'adresse suivante :

[Résultats de recherche | SEAO](#)

Nous joignons également une procédure qui vous permettra de repérer l'information recherchée dans les documents diffusés.

Vous trouverez ci-joint copie de l'avis relatif au recours prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, de même que de l'article de cette loi mentionné à la présente.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Julie Boucher

Responsable de l'accès à l'information

Ministère du Conseil exécutif

835, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage

Québec (Québec) G1A 1B4

Téléphone : 418 643-7355

mce.accesmce@mce.gouv.qc.ca

Ce courriel est à usage restreint. S'il ne vous est pas destiné, veuillez svp le détruire et en informer l'expéditeur.

Information sur les contrats de moins de 25 k\$ du ministère du Conseil exécutif

Études des crédits du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025

Ministère du Conseil exécutif

Période de reddition	Lien vers le cahier	Page
2020-2021	Vol. 1, tome 2 : Demandes de renseignements généraux, programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, éléments 01-02-03-04-05-06	31 à 41
2021-2022	Vol. 1, tome 2 : Demandes de renseignements généraux, programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, éléments 01-02-03-04-05-06	30 à 39
2022-2023	Vol. 1, tome 2 : Demandes de renseignements généraux, programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, éléments 01-02-03-04-05-06	31 à 42
2023-2024	Vol. 1, tome 2 : Demandes de renseignements généraux, programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, éléments 01-02-03-04-05-06	30 à 49
2024-2025	Vol. 1, tome 2 : Demandes de renseignements généraux, programme 02 - Services de soutien auprès du premier ministre et du Conseil exécutif, éléments 01-02-03-04-05-06	33 à 56

Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit

Période de reddition	Lien vers le cahier	Page
2020-2021	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 04	33-34
2021-2022	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 04	30 à 32
2022-2023	Volume 1 : Cahier explicatif ; Renseignements généraux	35 à 37
2023-2024	Volume 1 : Cahier explicatif ; Renseignements généraux	39 à 43
2024-2025	Volume 1 : Cahier explicatif ; Renseignements généraux	43 à 53

Information sur les contrats de moins de 25 k\$ du ministère du Conseil exécutif

Études des crédits du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2025

Secrétariat du Québec aux relations canadiennes

Période de reddition	Lien vers le cahier	Page
2020-2021	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 07	21
2021-2022	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 07	26
2022-2023	2023/2024	22-23
2023-2024	2024/2025	27 à 29
2024-2025	2025-2026	34-35

Secrétariat à la réforme des institutions démocratiques, de l'accès à l'information et de la laïcité

Période de reddition	Lien vers le cahier	Page
2020-2021	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 06 - Réforme des institutions démocratiques	6
	Vol. 2 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 06 - Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (aucun contrat de moins de 25 K\$)	6
2021-2022	Vol. 1 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 06 - Réforme des institutions démocratiques	12
	Vol. 2 : Cahier explicatif et renseignements généraux. Programme 06 - Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels (aucun contrat de moins de 25 K\$)	14
2022-2023	Volume 1 : Réforme des institutions démocratiques et laïcité, Programme 05, éléments 3 et 5 Volume 2 : Accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, Pr 05, élément 4	15
2023-2024	Volume 1 : Demandes de renseignements généraux et particuliers, Programme 05, éléments 3 et 5	17
	Volume 2 : Demandes de renseignements généraux et particuliers, Programme 05, élément 4	16
2024-2025	Volume 1 : Demandes de renseignements généraux et particuliers, Programme 05, éléments 3 et 5 Volume 2 : Demandes de renseignements généraux et particuliers, Programme 05, élément 4	20

Procédure pour accéder aux avis d'appels d'offres sur le site SEAO

Menu de départ

Types d'avis 

- ☒ Tous
- ☒ Avis d'intention (7)
- ☒ Avis d'appel d'offres (63)
- ☒ Avis d'appel d'intérêt (3)
- ☒ Contrat de gré à gré (578)
- ☒ Contrat à la suite d'un appel d'offres sur invitation (27)
- ☒ Contrat à la suite d'un achat mandaté ou d'un regroupement d'organismes (17)
- ☒ Avis d'appel d'offres sur invitation (8)
- ☒ Avis d'appel d'offres régionalisé (1)

Cliquer sur la case « Tous » pour tout décocher

Types d'avis 

- ☐ Tous
- ☐ Avis d'intention (0)
- ☐ Avis d'appel d'offres (0)
- ☐ Avis d'appel d'intérêt (0)
- ☐ Contrat de gré à gré (0)
- ☐ Contrat à la suite d'un appel d'offres sur invitation (0)
- ☐ Contrat à la suite d'un achat mandaté ou d'un regroupement d'organismes (0)
- ☐ Avis d'appel d'offres sur invitation (0)
- ☐ Avis d'appel d'offres régionalisé (0)

Cliquer sur « Avis d'appel d'offres »

Types d'avis 

- ☐ Tous
- ☐ Avis d'intention (0)
- ☒ Avis d'appel d'offres (63)
- ☐ Avis d'appel d'intérêt (0)
- ☐ Contrat de gré à gré (0)
- ☐ Contrat à la suite d'un appel d'offres sur invitation (0)
- ☐ Contrat à la suite d'un achat mandaté ou d'un regroupement d'organismes (0)
- ☐ Avis d'appel d'offres sur invitation (0)
- ☐ Avis d'appel d'offres régionalisé (0)

**Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la
protection des renseignements personnels**
(RLRQ, c. A-2.1)

13. Le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et ayant fait l'objet d'une publication ou d'une diffusion s'exerce par consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance ou par l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter ou de se le procurer là où il est disponible.

De même, le droit d'accès à un document produit par un organisme public ou pour son compte et devant faire l'objet d'une publication ou d'une diffusion dans un délai n'excédant pas six mois de la demande d'accès, s'exerce par l'un ou plusieurs des moyens suivants:

1° la consultation sur place pendant les heures habituelles de travail ou à distance;

2° l'obtention d'informations suffisantes pour permettre au requérant de le consulter là où il est disponible ou de se le procurer lors de sa publication ou de sa diffusion;

3° le prêt du document, à moins que cela ne compromette sa publication ou sa diffusion.

Le présent article ne restreint pas le droit d'accès à un document diffusé conformément à l'article 16.1.

1982, c. 30, a. 13; 1990, c. 57, a. 5; 2001, c. 32, a. 83; 2006, c. 22, a. 7.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).